



MGL-6
DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

communiqué

N°: 122
No.:

Le 23 juin 1986

RENOUVELLEMENT DE L'ACCORD CANADO-AMÉRICAIN CONCERNANT LES INSTALLATIONS DE NANOOSE

Le très honorable Joe Clark, secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, a annoncé que le Canada avait signé avec les Etats-Unis un Echange de Notes en date des 3 et 17 juin 1986 renouvelant pour une période de dix ans l'Accord relatif à la Zone d'essais de torpilles et aux installations connexes dans le détroit de Géorgie.

Nommée Centres d'expérimentation et d'essais maritimes des Forces canadiennes, cette zone est située à l'anse de Jervis, à Nanoose, en Colombie-Britannique. Les installations, mises sur pied en 1965 sous le commandement des Forces canadiennes, sont utilisées conjointement par celles-ci et la Marine américaine. Elles servent à l'essai de divers sous-marins non armés, d'armes anti-sous-marines et de systèmes de contrôle.

- 30 -